

Décision

Générale

colonial

Décision n° 475 16/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Agbenonci (Dieudonné), gendarme auxiliaire de 3e classe, Mle 65, est chargé, à titre prévoire et révocable, des fonctions d'huissier pres les Tribunaux français de Djibouti. Avant d'entrer en fonction, M. Agbenonci (Dieudonné) prêtera le serment prescrit par la loi.